ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1973 (4e Circonscription des Yvelines)



PARTI LIBERAL DE FRANCE

Arlette BIZET **Candidate**

Née le 5 janvier 1950, à Paris-XIVe. Mariée.
Membre du Bureau Politique du Parti Libéral de France.
Attachée de Presse.

Pierre GRATIET **Suppléant**

Editeur.

Mesdames et Messieurs,

Le Parti Libéral de France a été créé en 1967 sur des options fondamentales pour des objectifs précis :

ETAT REPUBLICAIN - LIBERTES INDIVIDUELLES - LIBERTE DU TRAVAIL - DROIT A LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS - EQUITE FISCALE - PAIX CIVILE - SOLIDARITE INTERNATIONALE CONTRE LA GUERRE ET LES FLEAUX SOCIAUX - CONTROLE DES NAISSANCES.

Le Parti Libéral de France est présent sur le plan national aux élections législatives :

— soit directement, dans 15 Circonscriptions réparties entre Paris, sa banlieue et la province ;
— soit indirectement, à la suite d'accords avec des formations politiques ou des candidats isolés, sur nos objectifs les plus novateurs.

N'étant inféodés ni aux banques, ni aux sociétés occultes, ni aux clubs politiques, nous pouvons affirmer que le **Parti Libéral de France** est authentiquement la source et le renouveau de la pensée libérale en France, qu'il a redéfini le libéralisme que les ignorants assimilaient au paternalisme économique du XIXe siècle.
Le Parti Libéral de France se situe au Centre Gauche sur l'échiquier politique, entre les Réformateurs et l'Union de la Gauche.

Il est le parti de la raison, du bon sens et du droit, parce qu'il s'adresse au plus grand nombre de concitoyens qui ne font confiance ni à la dictature, fut-elle prolétarienne, ni au paternalisme autoritaire gaullien dont le prestige a trop longtemps masqué la dure réalité de la condition sociale et de la situation économique de notre pays.

La réaction populaire que traduit la poussée de la Gauche est un constat d'incompétence de gouvernants nantis, repus de biens et de pouvoir, mais trop souvent corrompus, qui s'étonnent à présent de « l'ingratitude » d'un peuple qu'une société de consommation n'a pu contenter dans ses aspirations les plus légitimes : la justice et le progrès social.

L'œuvre sociale des gouvernements successifs ne résulte que de capitulations devant des revendications, justifiées par l'amenuisement du pouvoir d'achat, malgré l'augmentation des salaires, sous le poids des charges fiscales et sociales.

La dignité du Travailleur commence avec le Salaire.

Quand on supprime l'impôt sur les bas salaires, on reconnaît par-delà même leur insuffisance.

Mais la « misère moderne » réelle que constate M. Marchais, ne tient pas sa source dans quelques entreprises capitalistes de grande envergure condamnées aux nationalisations ; elle résulte avant tout d'une **inégalité** de répartition des charges et des profits, aggravées par une pluie de subventions et d'avantages sociaux distribués sans discernement...

Nous proposons les moyens à mettre en œuvre pour redresser la barre et nous constatons avec fierté que le Programme du **Parti Libéral de France**, proposé en février 1967, est repris partie par les uns, partie par les autres pour résoudre la crise de confiance que traverse notre pays...

Nous voulons être présents au Parlement pour le proposer dans son intégralité et en contrôler l'application.

Nous proposons les dix mesures immédiates suivantes pour redresser la situation économique et désamorcer la crise sociale :

1° Suppression de la T.V.A. au niveau des consommateurs.
2° Réduction de la T.V.A. à un taux minimum, unique, européen, ne dépassant pas 10 %.
3° Indexation mensuelle automatique du S.M.I.C. sur un barème national, majoré d'un coefficient national de croissance économique.
4° Retraite Nationale de Base, identique pour tous les Français, indexée au S.M.I.C., exonérée de charges fiscales et sociales.
5° Affiliation de Tous les Français à la Sécurité Sociale sur la base d'une cotisation minimum de solidarité.
6° Suppression du remboursement discriminatoire des actes médicaux : à acte médical égal, remboursement égal.
7° Réduction de la Patente à une Taxe d'Etablissement, ouvrant droit à la participation et au contrôle des décisions communales et municipales concernant la nature de l'entreprise.
8° Affectation totale de la Vignette-auto aux besoins routiers.
9° Mise en œuvre immédiate des moyens d'information et de prévention, pour contrôler et abaisser le taux des avortements, même médicalement et légalement pratiqués.
10° Priorité absolue dans le budget de l'Etat aux besoins collectifs : Enseignement, Santé Publique, Environnement et Logement.

La Complémentarité entre les Hommes et les Femmes, les Jeunes et les plus Agés, est nécessaire à appliquer dans le gouvernement de l'Etat.
Ainsi réalisé, cet équilibre naturel apporte une solution complète aux problèmes nés de la Déshumanisation.
Les Yvelines sont d'abord un département JEUNE, qui se doit d'orienter les Jeunes, potentiel de vitalité et force vive d'une nation, qui non utilisés, font d'Atouts positifs, créateurs et constructeurs, des Forces détournées, négatives, malsaines et destructrices.

Le Parti Libéral de France ne fait pas de surenchère démagogique aux Anciens Combattants, ni aux Rapatriés d'Algérie ou aux Français d'Outre-Mer, traités comme des immigrants, ni aux Handicapés de toute nature, ni aux Gens Agés. Ils sont tous pour nous des citoyens à part entière, et ce que nous proposons défend l'intégralité de leurs droits.

VOTEZ PARTI LIBERAL DE FRANCE.

Imp. Petit-Rousseau 878.75.94

PROGRAMME NATIONAL DU PARTI LIBERAL DE FRANCE

Rendu public, le 9 Février 1967

Les Institutions Républicaines

Le Parti Libéral de France a pour souci majeur de préserver la République du pouvoir personnel ou de la dictature des partis. Il déclare l'Assemblée solidairement responsable des décisions du Chef de l'Exécutif.

Il demande une révision de la Constitution en vue d'obtenir un contrôle permanent de l'Exécutif par le Législatif, tout en garantissant la stabilité gouvernementale.

A cet effet il propose : « Le Président de la République est élu au suffrage universel dans les trois mois qui suivent les élections des Représentants à l'Assemblée Nationale, et pour un mandat d'une durée égale à celle-ci. Pour assurer la stabilité politique, l'Assemblée ne pourra être dissoute que par un vote des deux tiers de celle-ci, à sa demande, ou à celle du Chef de l'Exécutif.

» Sa dissolution entraîne la démission du Président de la République, qui reste en fonction et assume avec le Chef du Gouvernement l'expédition les affaires courantes jusqu'aux élections suivantes.

» Le Gouvernement ne peut légiférer par ordonnance qu'en cas d'urgence nationale et pour la durée de celle-ci. Ses ordonnances n'ont pas caractère de lois et cessent d'être appliquées dès la fin de l'urgence. »

Economie Libérale

Le Parti Libéral de France estime que l'Etat ne peut intervenir unilatéralement dans l'organisation, la transformation et le fonctionnement des organismes professionnels et syndicaux et des entreprises privées. L'Etat ne peut qu'exercer un contrôle, veiller au respect des lois et arbitrer en dernier ressort les conflits sociaux.

L'Etat Libéral n'accorde aucun privilège fiscal et proclame l'égalité devant l'impôt.

L'Etat peut réquisitionner toutes les activités en cas d'urgence nationale et après accord de l'Assemblée.

Fiscalité

Elle doit s'exercer principalement sur les traitements, salaires, revenus et bénéfices et son pourcentage doit être calculé annuellement en fonction des prévisions budgétaires pour obtenir la stabilité des salaires et des prix.

La Patente doit être réduite à une taxe fixe d'établissement déterminée par la nature de l'entreprise et l'importance de celle-ci.

Les transactions commerciales ne doivent pas subir de taxation en chaîne dont le contrôle échappe généralement et entretient un état chronique de fraude fiscale.

Liberté de la Presse

L'information est libre, dans le respect de la morale et de la courtoisie.

L'Etat Libéral accorde aux journalistes le bénéfice du secret professionnel.

Législation du Travail

Le Parti Libéral de France ne remet en cause aucune des conquêtes des Travailleurs en ce qui concerne l'action syndicale et le recours à la grève. Il estime cependant que l'action revendicatrice doit se maintenir sur le plan strictement professionnel et que les conflits sociaux doivent être réglés à l'amiable ou juridiquement dans les délais les plus courts pendant lesquels le travailleur ne saurait perdre aucun de ses droits.

La politisation des mouvements sociaux ne doit s'exprimer qu'en dehors de l'entreprise.

Santé Publique et Assurances Sociales

Les progrès de la médecine et le développement des techniques médicales déterminent une collaboration plus poussée entre le praticien et le technicien, mais l'un ne saurait exclure l'autre.

Ce qui conduit à envisager deux pratiques complémentaires, l'une individuelle, colloque direct entre le médecin et le malade, dont la nécessité n'est plus à démontrer ; l'autre, impersonnelle, technique, standardisée, mais souvent indispensable et complémentaire de la première.

La médecine est et doit rester la profession libérale par excellence et les lois sur l'assurance maladie doivent tenir compte à la fois du fait humain et du fait technique.

La gratuité pour tous les soins n'est qu'une proposition démagogique, alors qu'elle devient un devoir quand les circonstances particulières de la maladie et la situation sociale du malade l'exigent.

Le libéralisme propose de substituer la notion de solidarité sociale à celle de sécurité sociale dans le respect du libre choix du praticien et de la libre prescription des traitements.

L'importance du budget de la Santé Publique fait un devoir à tout Français de verser une cotisation de base à la Sécurité Sociale, garantie contre les risques majeurs de maladie, les moindres risques et le complément des frais pouvant être couverts par une cotisation complémentaire facultative à la Sécurité Sociale elle-même ou à une mutuelle privée.

Instruction Publique

Le Parti Libéral de France estime nécessaires et complémentaires les enseignements laïque et privé et leur accorde les mêmes droits et les mêmes avantages.

Les examens sanctionnant les fins d'étude doivent être identiques à chaque degré pour les deux enseignements, et la valeur des enseignants doit être comparable.

Les subventions accordées à chaque élève doivent être versées directement à l'établissement public ou privé qui a la charge de son éducation.

Le Parti Libéral a pour souci majeur de revaloriser les traitements des enseignants et de moderniser et d'accroître l'équipement scolaire.

Politique Etrangère

Le Parti Libéral de France est naturellement solidaire des pays libres et démocratiques.

Il souscrit aux pactes antérieurement signés avec ceux-ci et reconnaît la nécessité d'une contribution militaire aux forces de l'O.N.U.

A l'égard des nations totalitaires ou autoritaires il observe une attitude de coexistence pacifique et de coopération économique, mais s'interdit avec celles-ci tous traités de défense ou d'assistance et s'en remet à l'O.N.U. pour tous litiges.

La prolifération des armes nucléaires justifie une politique de dissuasion et de défense atomiques dont l'efficacité incertaine n'exclut pas le principe, mais apporte un facteur complémentaire dans l'équilibre des forces en présence dans le but de les neutraliser.

Contrôle des Naissances et Planning Familial

En énonçant le principe de la libre conception, le Parti Libéral entend préserver la liberté fondamentale du couple, et de la femme en particulier : celle de procréer volontairement.

La libre conception ne trouve son plein épanouissement que dans le refus de l'avortement, fléau social inévitable, jusqu'à l'apparition des méthodes de contraception.

La contraception suppose une information complète et précoce de la femme, et le Parti Libéral entend faire campagne en faveur de l'extension des centres de planning familial et de l'adoption d'une législation absolument complète sur le contrôle des naissances.

Le contrôle des naissances n'a pas pour but de freiner l'expansion démographique mais de la normaliser.

Pour le Parti Libéral de France,
Le Président :
Dr R.-E. AZOULAY.

Projet libéral de Contrôle des Naissances

Le Parti Libéral de France,

demande une législation AUTORISANT :

1° La STERILISATION TEMPORAIRE par l'utilisation de tous les produits et procédés anticonceptionnels, SOUS CONTROLE MEDICAL.

2° La STERILISATION DEFINITIVE par la LIGATURE DES TROMPES ou tout autre intervention médicale et chirurgicale, dans les cas suivants :

— Après le troisième enfant, dans le cas général.

— Sans limitation après 40 ans.

— Après avis d'une commission médico-sociale dans les cas de déficience physique ou mentale définitive.

3° La stérilisation masculine volontaire :

— Après acceptation mutuelle dans le couple.

— Ou en raison de circonstances physiologiques ou psychologiques irréversibles.

4° Le recours à l'AVORTEMENT THERAPEUTIQUE dans les cas suivants :

— Quand la santé de la mère est en danger.

— En cas de malformations fœtales dûment démontrées.

— En cas de viol.

— En cas d'échec des méthodes de contraception elles-mêmes, lorsque les motivations de refus de maternité demeurent.

5° L'EDUCATION SEXUELLE A L'ECOLE à partir de 15 ans environ, selon la maturité physique et intellectuelle.

6° La protection et la surveillance de la jeunesse sous l'autorité conjointe des PARENTS ET DE L'ETAT.

« Les demi-mesures en matière de contraception sont un encouragement à la perversion sexuelle, et constituent pour leurs auteurs une complicité non déguisée de l'avortement dit criminel. »

La contraception doit se faire sous le CONTROLE ET LA RESPONSABILITE du Corps Médical.

PETIT & ROUSSEAU 23, R. RODIER, PARIS